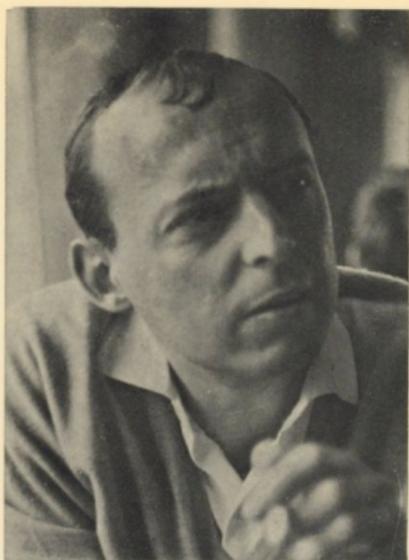


nicolas
ruwet

introduction
à la
grammaire
générationnelle

plon

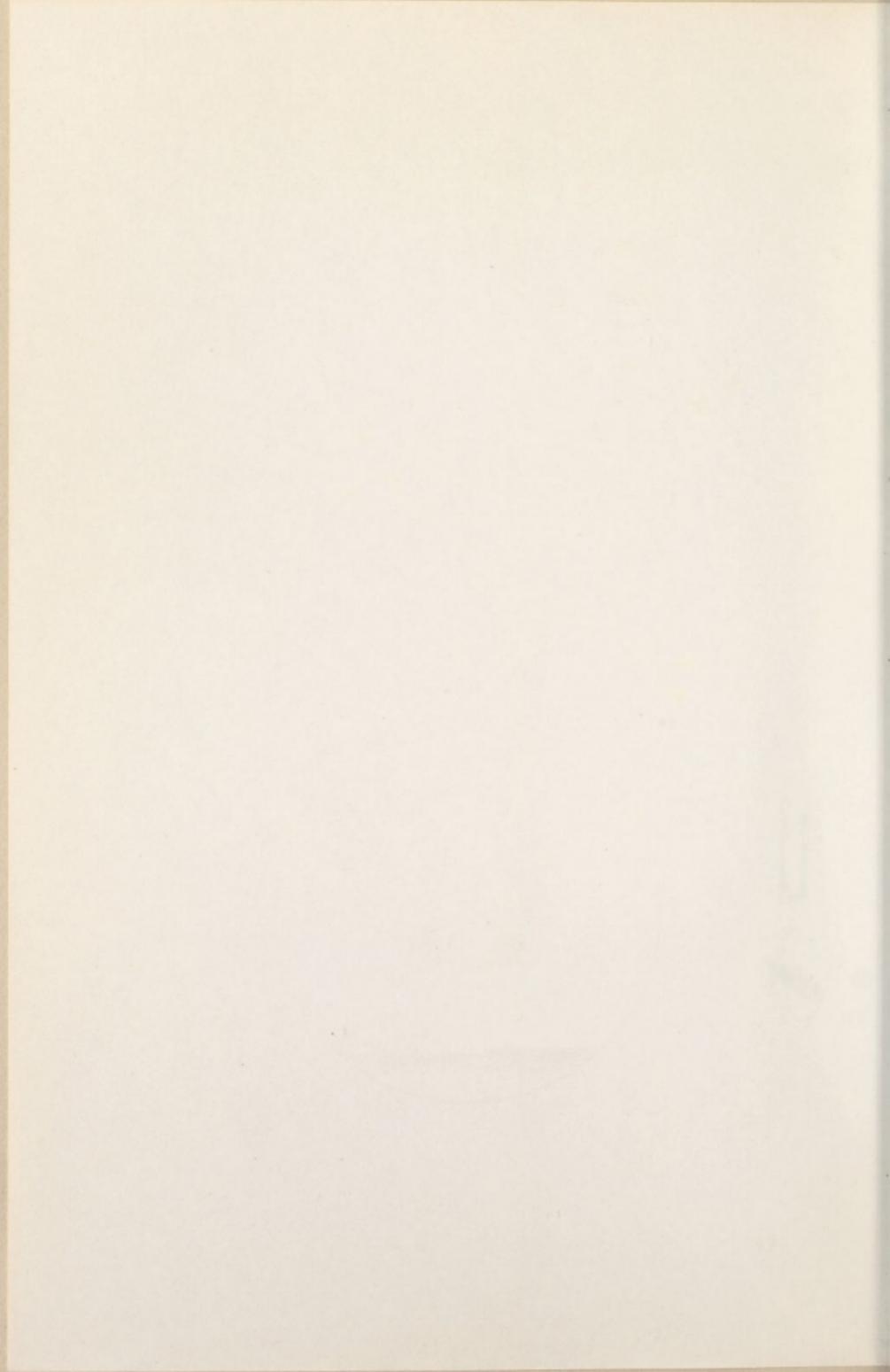


Né à Liège le 1^{er} janvier 1933, Nicolas Ruwet y poursuit ses études supérieures. Il se consacre d'abord à des recherches en musicologie et en poétique, puis s'intéresse de plus en plus à la linguistique. Attaché au Fonds national belge de la recherche scientifique de 1962 à 1968, il est *post-doctoral fellow* au département de linguistique du Massachusetts Institute of Technology à Boston de 1967 à 1968.

Nicolas Ruwet est professeur associé à l'université de Paris-VIII (Vincennes).

« Il n'y a pas de meilleure introduction à la grammaire générative que celle de Nicolas Ruwet... Il faut recommander cette *Introduction* non seulement à tous les étudiants de linguistique qui d'habitude en France n'entendent qu'un son de cloche, mais aussi à tous ceux, nombreux aujourd'hui, qui appuient leur réflexion sur la linguistique structurale et tiennent son contenu scientifique pour établi. »
(Dan SPERBER, dans la *Quinzaine Littéraire*).







Ouvrage publié avec le concours du
Centre national de la recherche scientifique.



NICOLAS RUWET

INTRODUCTION
A LA
GRAMMAIRE
GÉNÉRATIVE

P A R I S

Librairie Plon

Première édition 1968
Deuxième édition corrigée et augmentée 1968

INTRODUCTION
A LA
GRAMMAIRE
GÉNÉRATIVE

La figure, tirée des recherches
de César RIPA, a été dessinée
et gravée par Jacques de BIE,
moralisée par I. BAUDOIN.
La maquette de la cou-
verture a été conçue par
René JOUTET.

© 1967 by Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour
tous pays, y compris l'U.R.S.S.

A la mémoire de mon père.

CHAPTER II

THE HISTORY OF THE

CHAPTER III

CHAPTER IV

AVANT-PROPOS

LA THÉORIE de la grammaire générative, qui s'est développée depuis une douzaine d'années, principalement au Massachusetts Institute of Technology, sous l'impulsion de Noam Chomsky, Morris Halle et leurs collaborateurs, a introduit une véritable révolution dans la linguistique moderne. Cependant, elle est restée assez peu connue jusqu'à ce jour en France. Paradoxalement, si elle est assez familière à certains milieux de mathématiciens et de psychologues, elle n'a guère encore touché les linguistes. C'est à ces derniers que ce livre s'adresse. Il retrace, en quelque sorte, le chemin que j'ai suivi pour me familiariser avec une théorie nouvelle et difficile, et je serais heureux s'il pouvait en faciliter l'accès à ceux qui, comme moi, sont partis d'une formation structuraliste classique.

Ce livre ne prétend nullement donner une vue complète de la grammaire générative. Il se limite essentiellement à la théorie syntaxique. La phonologie générative, à elle seule, aurait demandé un autre volume, et bien des aspects, comme les incidences de la théorie générative en psycholinguistique (théorie de la performance, acquisition du langage, etc.), ont été seulement effleurés ou délibérément laissés de côté. Ces limitations m'ont paru légitimes dans la mesure où la syntaxe occupe une place centrale dans la théorie générative : seule une assez grande familiarité avec la théorie syntaxique permet de comprendre les positions de Chomsky et ses collaborateurs relatives aux autres aspects de la linguistique et de la psycholinguistique.

INTRODUCTION À LA GRAMMAIRE GÉNÉRATIVE

C'est pour moi un plaisir de remercier ici tous ceux qui m'ont aidé à mener à bien ce travail. Ce livre est, à l'origine, une thèse de doctorat, soutenue en février 1967 devant la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, et je remercie tout particulièrement, pour les encouragements qu'ils m'ont apportés, mes professeurs MM. Maurice Delbouille, Louis Remacle et René Fohalle. Je remercie aussi M. Émile Benveniste, dont l'enseignement au Collège de France a été déterminant dans ma formation, et M. Jean Dubois, avec qui j'ai pu discuter longuement de plusieurs aspects importants de la grammaire générative. Noam Chomsky, Morris Halle, R. B. Lees, Ronald Langacker, Sanford Schane, Gerard Diffloth, m'ont aimablement communiqué un certain nombre de travaux inédits ou difficiles d'accès. J'ai profité de discussions avec mes amis Philippe Munot, Alfredo Hurtado, Tzvetan Todorov et Jean-Paul Boons; ces deux derniers ont pris la peine de lire le manuscrit en entier, et j'ai tenu compte d'un certain nombre de leurs suggestions. Ma femme Marie-Paule m'a été d'une aide constante, et s'est montrée d'une patience à toute épreuve. J'ai une dette spéciale envers Jacqueline Thomas, qui m'a permis de rédiger la plus grande partie de ce travail dans le calme de sa maison de campagne. Enfin, ce travail a été rendu possible par le Fonds national belge de la recherche scientifique, auquel j'ai été attaché pendant quatre ans, de 1962 à 1966.

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION : LES TÂCHES DE LA LINGUISTIQUE

1.1. Si on veut avoir une vue juste des buts poursuivis par les théoriciens de la grammaire générative, il ne sera sans doute pas inutile de commencer par quelques remarques sur la nature de la science en général.

Selon une conception qui est encore très répandue dans les sciences humaines, le travail de la science consisterait à observer objectivement le plus grand nombre possible de faits ou de données, et à grouper et classer ces faits, de manière à dégager dans leur masse une certaine organisation. Par exemple, le travail du linguiste reviendrait à observer un grand nombre d'énoncés, oraux ou écrits, à les grouper en divers types, à les décomposer en diverses sortes d'éléments (tels que mots, morphèmes, phonèmes, etc.), et à classer ceux-ci en diverses catégories (parties du discours, consonnes et voyelles, etc.).

À vrai dire, cette conception de la science, qu'on peut appeler *taxinomique*, n'a rien de nouveau. Son origine se perd dans la nuit des temps. Depuis que l'homme est homme, il a accumulé, dans des domaines très variés, une multitude d'observations et de connaissances. Comme l'a bien montré Claude Lévi-Strauss dans *La pensée sauvage* (Paris, 1962), les peuples les plus « primitifs » sont capables d'élaborer, en botanique ou en zoologie par exemple, des classifications qui, par leur précision, leur ampleur, la qualité des critères logiques sur lesquels elles reposent, n'ont rien à envier aux taxinomies les plus modernes.

Si cependant on considère des sciences arrivées à maturité,

telles que la physique ou la chimie, on s'aperçoit qu'elles nous offrent, de l'activité de la science, un tableau tout différent. En particulier, ce qui les distingue de ces « sciences taxinomiques » primitives ne tient pas simplement à la plus grande qualité, ou à la plus grande objectivité, des observations. Sans doute, le développement d'un appareil technique complexe et des techniques de laboratoire a permis à ces sciences de raffiner considérablement les méthodes d'observation, et, notamment, d'observer des faits restés auparavant inaccessibles. Mais la différence essentielle n'est pas là. Pour la science moderne, il s'agit désormais beaucoup moins de collectionner et de classer des faits nouveaux que de construire — à partir d'un nombre limité d'observations ou d'expériences — des théories générales, des modèles hypothétiques, destinés à expliquer les faits connus et à en prévoir de nouveaux.

Il est sans doute inévitable que toute science, avant d'aborder le « stade de la construction des théories déductives », passe d'abord par le « stade de l'histoire naturelle », caractérisé par la collecte et le classement des données (ces deux expressions sont de Northrop, 1947). Ne fût-ce que pour délimiter grossièrement son objet, une science a besoin de procéder à une première mise en ordre du réel, en l'absence de laquelle il serait à peu près impossible de formuler la moindre hypothèse explicative, la moindre généralisation intéressante. Mais on aurait tort de croire que le second stade se situe simplement dans le prolongement naturel du premier. Dans le passage de l'un à l'autre, il y a toujours une cassure, une révolution. En effet, de l'accumulation d'observations à la formulation de théories générales, il y a un saut qualitatif. Comme le note Emmon Bach (1965, p. 124), l'idée baconienne que « la science doit être fondée sur l'observation et l'expérience » est fallacieuse. Karl Popper (1959, *passim*) a bien montré qu'il n'était pas possible de fonder la science sur un principe d'induction : « D'un point de vue logique, nous ne sommes pas justifiés à inférer des propositions universelles à partir de propositions singulières, aussi nom-

breuses qu'elles soient; car toute conclusion tirée de cette façon pourra toujours se révéler fausse : peu importe le nombre de cygnes blancs que nous aurons pu observer, cela ne justifie pas la conclusion que *tous* les cygnes sont blancs » (*ibid.* 27). Plus précisément (cf. Bach, *loc. cit.*), d'un ensemble d'observations ou d'expériences, on ne peut tirer que des généralisations *négatives*. De l'observation qu'il existe des cygnes blancs, on peut tirer la conclusion qu'« il n'est pas vrai que tous les cygnes ne sont pas blancs »; mais, comme dit Bach, « ce n'est qu'une autre façon de dire la même chose ». Ainsi, si on veut baser strictement la science sur l'observation et l'expérience, on est amené à n'y voir qu'une simple réorganisation des données, et tout au plus une présentation abrégée de matériaux déjà connus.

Si, cependant, depuis Kepler au moins, l'histoire de la science consiste en l'élaboration de théories générales (de propositions universelles), c'est que le rapport entre la théorie et l'observation (ou l'expérimentation) s'est trouvé renversé. D'une accumulation d'observations ou d'expériences, il n'est pas possible d'induire rigoureusement une théorie; la formulation d'une théorie comporte toujours une part de risque, elle représente un pari. Mais, en revanche, des observations ou des expériences bien menées (et qui peuvent être peu nombreuses) peuvent, après coup, amener à accepter ou à rejeter une théorie. Comme le dit Chomsky (1964 *b*, p. 105/98), « les données d'observation sont intéressantes dans la mesure où elles ont une incidence sur le choix entre des théories rivales ». Karl Popper (*op. cit. passim*) va plus loin : pour lui, en toute rigueur, une théorie ne peut jamais être vérifiée; on ne peut jamais démontrer qu'elle est vraie, on peut tout au plus démontrer qu'elle est fausse. D'où, pour juger de la valeur d'une théorie, l'importance de critères autres que la compatibilité avec un plus ou moins grand nombre de données — à savoir sa valeur explicative (sa fécondité), sa cohérence interne, sa compatibilité avec les hypothèses émises dans les disciplines voisines, et, enfin, sa simplicité et son

élégance. Notons encore, avec Chomsky (1962a, p. 244), que la découverte de données qui ne cadrent pas avec une théorie existante n'a guère d'intérêt tant qu'elles n'aident pas à formuler une nouvelle théorie, plus générale, qui en rende compte. On peut se représenter le progrès de la connaissance scientifique, non comme une accumulation d'observations, mais comme une succession d'hypothèses théoriques, de plus en plus générales, dont chacune rend caduques les précédentes, moins puissantes et plus partielles.

Ce qui prend une importance cruciale dans cette conception de la science comme construction de modèles théoriques, c'est la nécessité de formuler ces modèles de la manière la plus explicite et la plus précise possible. A elles seules, l'observation et la classification des données ne permettent jamais de généraliser ni d'expliquer. Mais, d'un autre côté, une théorie dont les concepts restent obscurs, ou qui n'est que partiellement explicite, n'a pas beaucoup d'intérêt, ne fût-ce que parce qu'il est alors, en général, impossible de démontrer qu'elle est fautive. En revanche, on gagne toujours quelque chose à formuler avec précision une théorie, même absurde. Comme le dit Chomsky, dès le début de *Syntactic Structures* (1957a, p. 5), « en poussant une formulation précise, mais inadéquate, à une conclusion inacceptable, nous arrivons souvent à révéler les sources exactes de son insuffisance, et, par conséquent, à gagner une compréhension plus profonde des faits » (1).

1.2. Si on considère l'histoire récente de la linguistique, on s'aperçoit que l'opposition entre ces deux conceptions, taxinomique et « théorique », de la science, ne coïncide pas avec celle de la linguistique traditionnelle et de la linguistique structurale. Sans doute, ces étiquettes — « linguistique traditionnelle », « linguistique structurale » — recouvrent des réalités très hétérogènes; sans doute aussi la linguistique a-t-elle, depuis Saussure, accompli des progrès décisifs sur la voie d'une formulation explicite de ses problèmes et de ses méthodes. Cependant, on

peut dire que, dans l'ensemble, la conception taxinomique est restée prédominante. Les objets — langues européennes de culture ou langues exotiques, textes écrits ou énoncés oraux — et les critères de classification — sémantiques, fonctionnels ou formels — ont beau varier, il s'agit toujours, en général, d'observer et de classer des faits. C'est même dans une des écoles structuralistes les plus avancées, l'école néobloomfieldienne, qu'on trouve la forme la plus radicale de la conception taxinomique (cf. Bach, 1965). Chez Harris, par exemple, les données d'observation sont limitées à l'aspect physique des énoncés, à l'exclusion du sens, toute recherche d'explication est bannie, et le but de la description linguistique est réduit à l'obtention d'« une représentation compacte, terme à terme, de l'ensemble des énoncés qui constituent le corpus » (Harris, 1951, p. 366). Harris se montre ainsi logique avec lui-même. Conformément à la remarque de Popper citée ci-dessus, il voit bien que, dans une conception basée exclusivement sur l'observation et la classification, on ne peut aboutir qu'à une simple réorganisation des données.

D'un autre côté, on trouve, chez plusieurs grands structuralistes, des préoccupations qui se rattachent nettement à la conception théorique. Ainsi, la théorie phonologique de Jakobson (1962; 1963a, ch. VI) représente une hypothèse très forte sur un des aspects du langage (et elle a d'ailleurs été intégrée, pour l'essentiel, dans la théorie générative; cf. les travaux de Halle, ainsi que Chomsky, 1957c, Chomsky et Halle, 1965, 1968). De même, Émile Benveniste a clairement aperçu la nécessité de construire des modèles hypothétiques du langage; il faut, dit-il, « abandonner ce principe qu'il n'y a de linguistique que du donné[...] Le donné linguistique est un résultat, et il faut chercher de quoi il résulte » (1952-1953, p. 117). Cependant, cette attitude n'est pas entièrement nouvelle; on la trouve chez plusieurs linguistes précurseurs du structuralisme, comme Sapir ou Jespersen, ou dont la carrière s'est déroulée en marge du structuralisme, comme Guillaume. On la retrouve même dans des travaux

bien plus anciens, dans la Grammaire de Port-Royal, ou chez Humboldt (cf. Chomsky, 1964*b*, § 1; 1966*b*). Cependant, dans l'ensemble, la formulation de modèles théoriques est restée, dans la plupart de ces travaux, traditionnels ou structuralistes, à un stade assez intuitif; or, comme nous l'avons dit, la validation d'une théorie dépend, de façon essentielle, de la précision avec laquelle elle est formulée (2).

2. Pour Chomsky, la linguistique, traditionnelle et structurale, a d'ores et déjà accumulé suffisamment de connaissances pour qu'il soit permis de dépasser le stade purement classificatoire, et de commencer à élaborer des modèles hypothétiques explicites des langues et du langage. La grammaire d'une langue particulière sera donc conçue comme un modèle explicite de cette langue (3), et la théorie linguistique générale, de son côté (cf. § 6 ci-dessous), aura deux tâches, qui en fait se confondent : déterminer quelle forme doivent avoir les grammaires particulières, et construire un modèle du mécanisme du langage en général (un modèle de la *faculté de langage*, au sens de Saussure).

De quelle nature sont les faits qu'un modèle linguistique doit décrire et expliquer? Il apparaît immédiatement que le fait central, dont la linguistique synchronique (4) a à rendre compte, est le suivant : *tout sujet adulte parlant une langue donnée est, à tout moment, capable d'émettre spontanément, ou de percevoir et de comprendre, un nombre indéfini de phrases* (5) *que, pour la plupart, il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant.* Tout sujet parlant possède donc certaines aptitudes très spéciales, qu'on peut appeler sa *compétence linguistique*, et qu'il a acquises, dans son enfance, au cours de la brève période d'apprentissage du langage. Cela étant, trois questions se posent :

(a) quelle est la nature exacte de ces aptitudes, de cette compétence linguistique du sujet parlant ?

(b) comment les sujets parlants utilisent-ils ces aptitudes ?

(c) comment ces aptitudes ont-elles été acquises ?

Répondre à la première question, c'est construire un modèle de la compétence des sujets, et ce modèle n'est rien d'autre qu'une *grammaire* (6) de la langue qu'ils parlent. Nous pouvons dès maintenant concevoir ce modèle sous la forme d'un mécanisme d'une certaine forme, d'un *système de règles*, qui associe certains sons à certains sens, autrement dit, en termes plus précis, qui attache une interprétation sémantique à un nombre indéfini de séquences de signaux acoustiques.

Répondre à la seconde question, c'est, d'abord, construire un modèle de la *performance* des sujets parlants, c'est-à-dire de la manière dont leur compétence linguistique est mise en œuvre dans des « actes de parole » concrets; ce modèle de performance doit, au moins, comprendre deux parties, un modèle de l'émission (du locuteur) et un modèle de la réception (de l'auditeur). C'est, ensuite, construire une théorie des contextes et des situations dans lesquels les sujets sont amenés à exercer leur compétence linguistique. Nous allons bientôt montrer pourquoi il est nécessaire de faire une distinction nette, à la fois, entre compétence et performance, et entre une théorie grammaticale et une théorie du contexte ou de la situation.

Répondre à la troisième question, c'est construire une théorie de l'*apprentissage du langage*. C'est là un point dont nous ne parlerons guère, dans la mesure où l'on sait encore très peu de choses dans ce domaine. Cette question, pour pouvoir être traitée adéquatement, présuppose d'ailleurs que les deux autres questions ont déjà été éclaircies. Disons seulement qu'un des aspects essentiels d'une théorie de l'apprentissage reviendra à déterminer, dans la compétence linguistique des sujets parlants, la part de ce qui est acquis, et la part de ce qui est inné (7). Il est clair que la solution de ce problème, que l'on peut à peine entrevoir à l'heure actuelle, dépend en grande partie de l'élaboration d'une théorie linguistique générale, qui déterminera les éléments qui sont propres à toutes les langues humaines, à l'exclusion de tous les autres « langages » imaginables — qui déterminera, autrement dit, les universaux de langage (8).

2.1. Il faut maintenant justifier brièvement la distinction entre les points (a) et (b) ci-dessus, et la priorité logique accordée à l'étude de la compétence linguistique, c'est-à-dire à la grammaire. En effet, de même que l'étude synchronique doit précéder l'étude diachronique, de même, l'étude des modèles de compétence doit précéder celle des modèles de performance, ou celle du rôle du contexte (linguistique ou de situation) dans la communication.

Sur la distinction entre compétence et performance, je serai ici très bref. En effet, à une importante réserve près, sur laquelle je reviendrai (cf. § 4.2), cette distinction est très proche de la distinction saussurienne classique entre la *langue* et la *parole* : la compétence (la langue) représente le savoir linguistique implicite des sujets parlants, le « système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau » (Saussure, 1916, p. 30); la performance (la parole) représente au contraire l'actualisation ou la manifestation de ce système dans une multitude d'actes concrets, chaque fois différents (9). C'est la performance qui fournit les *données* d'observation — *corpus* de toutes sortes, écrits ou oraux (conversations enregistrées, interviews, récits, articles de journaux, textes littéraires, etc.) — qui permettent d'aborder l'étude de la compétence. Mais, d'un autre côté, la performance n'est en général qu'un reflet indirect de la compétence des sujets. En effet, les « actes de parole » des sujets ne dépendent pas uniquement de leur compétence linguistique; ils varient également en fonction d'un grand nombre d'autres facteurs, tels que la mémoire, l'attention, le degré d'intérêt porté à l'objet du discours, le besoin d'expressivité, l'émotivité, etc. Autrement dit, si nous voulons dégager des faits, relatifs au système grammatical (à la compétence), qui ne se ramènent pas à une simple classification des données d'observation, si nous voulons approfondir notre connaissance du mécanisme du langage, nous devons formuler des hypothèses, qui, nécessairement, représentent une certaine abstraction par rapport aux

données immédiates de la performance (cf. Chomsky, 1965a, p. 3). D'un autre côté, si nous voulons — et c'est là une tâche qui relève autant de la psychologie que de la linguistique — élaborer des modèles de la performance, soit de la production des énoncés (10) par l'émetteur, soit de leur perception et de leur compréhension par l'auditeur, il nous faut d'abord avoir acquis une connaissance des divers facteurs qui conditionnent la performance; c'est ainsi que nous aurons besoin de connaissances d'ordre acoustique ou physiologique, de connaissances relatives à la mémoire et à l'attention, et, par dessus tout, d'une connaissance suffisante du système de la compétence. D'où la priorité de l'étude grammaticale (de la « linguistique de la langue », cf. Saussure, 1916, p. 36 sv.) sur l'étude de la performance (sur la « linguistique de la parole »). Il est clair que, si nous voulons savoir comment les sujets humains utilisent cette espèce de machine extrêmement compliquée qu'est un système linguistique, nous devons d'abord savoir de quelle nature est cette machine (11).

Passons à la distinction entre l'étude de la compétence, et celle du rôle que jouent dans la communication le contexte linguistique (extérieur à la phrase) et le contexte de situation. Dans ce qui suit, et à l'exemple de Chomsky, je m'en tiendrai à l'étude des phrases isolées, excluant toute référence au contexte. Cette position, en principe, ne devrait pas demander de justification supplémentaire; l'étude du contexte, en effet, fait partie de celle de la performance, ou, plutôt, le contexte est un des nombreux facteurs qui interviennent dans la performance : pour chaque acte de parole, le contexte et la situation varient.

Il existe cependant une conception assez largement répandue, selon laquelle toute théorie de l'interprétation des phrases repose, de façon essentielle, sur l'étude du contexte et spécialement du contexte de situation. Cette conception est particulièrement accentuée dans l'école anglaise de linguistique, issue des travaux de J. R. Firth. Pour les linguistes anglais, le sens des énoncés est entièrement déterminé par le contexte, et Firth

(1957a, p. 190) est allé jusqu'à dire que « chaque mot utilisé dans un contexte nouveau devient par là même un mot nouveau ». L'existence de cette conception oblige donc à considérer les choses de plus près, car, si elle était justifiée, on serait amené à remettre en cause l'idée de la priorité de l'étude de la compétence. Considérons les exemples de phrases suivants (12) :

le jeune garçon rencontrera la vieille dame	[1]
Pierre aime mieux Paul que Jean	[2]
le silence vertébral indispose la voile licite (Tesnière)	[3]
vous faire moi rigoler (Peter Cheyney, <i>Cet homme est dangereux</i>)	[4]

Il est clair que, en l'absence de toute référence à un contexte quelconque, qu'il soit linguistique ou de situation, tout sujet parlant français dispose d'un ensemble de connaissances implicites, faisant partie de sa compétence linguistique, qui lui permettent, notamment : (a) de comprendre, de façon univoque, la phrase [1], et de la considérer comme une phrase « normale » ou « bien formée »; (b) de comprendre [2] comme une phrase ambiguë, qui a deux lectures possibles, soit [2a] « Pierre aime mieux Paul que lui (Pierre) n'aime Jean, soit [2b] « Pierre aime mieux Paul que Jean n'aime Paul »; (c) de tenir [3] et [4] pour des phrases anormales, mais qui le sont de façons différentes : ainsi, [3] est, en un sens, « bien formée », mais incompréhensible, tandis que [4] est « incorrecte », mais immédiatement compréhensible.

Il semble qu'il est raisonnable de donner pour première tâche à la linguistique l'étude des connaissances implicites sous-jacentes à des phénomènes de ce genre. Cela ne signifie pas que le contexte ne joue aucun rôle, ni qu'il est négligeable de l'étudier, mais ce rôle est dérivé. Dans un contexte donné, par exemple, [2] peut très bien ne pas être ambigu du tout, [4] peut paraître normal (s'il est prononcé, comme c'est le cas dans le roman de Cheyney, par un Japonais), [3] peut paraître plausible (dans un poème surréaliste) et, même, [1] peut avoir un sens tout à fait énigmatique, s'il fait partie d'un message en

code émis sur les ondes de la B.B.C. pendant la dernière guerre. Mais, chaque fois, ces éléments nouveaux, dus au contexte, viennent s'ajouter à ceux qui sont déterminés par la compétence intrinsèque des sujets, et ils ne peuvent se comprendre que par rapport à ceux-ci.

Il existe un argument de fait, de toute façon, pour subordonner l'étude du contexte à celle de la grammaire des phrases. La linguistique, traditionnelle et structurale, a accumulé un grand nombre de connaissances qui rendent dès maintenant possible l'élaboration d'une théorie grammaticale rigoureuse. Les quelques études sérieuses qui existent sur le contexte linguistique, comme, par exemple, les recherches de Harris sur l'analyse du discours (1952*a*, 1952*b*, 1963; cf. ci-dessous, ch. IV, § 6.21), ont été entreprises à partir de l'étude grammaticale, dont elles ne sont qu'une extension. Quant au contexte non-linguistique, le moins qu'on puisse dire, c'est que, au point où nous en sommes, nous n'en avons aucune connaissance sérieuse, et que nous ne possédons même pas assez de données empiriques sûres pour servir de point de départ à une théorie. « Absolument rien de significatif n'est connu du rôle de l'information extragrammaticale dans l'interprétation des phrases, si ce n'est le fait qu'elle existe, et qu'elle est un facteur important de la performance » (Chomsky, 1966*a*, p. 24). Ni Firth (1957*a*; 1957*b*, pp. 9-10, p. 20), ni Halliday (1961, pp. 242-243), ni Dixon (1963), ne vont au-delà de déclarations de principe sur la nécessité d'étudier le contexte de situation. Or, comme l'observe Langendoen (1964, pp. 307-308), si on admet que « le sens des énoncés est déterminé en partie par leur contexte de situation », il est nécessaire d'élaborer une théorie de ce contexte de situation. Cette théorie doit garantir au moins deux conditions : « D'abord, on doit, d'une manière ou d'une autre, être capable d'identifier deux instances de contexte comme étant des répétitions partielles l'une de l'autre; ensuite, il doit exister une limite supérieure raisonnable au nombre d'éléments des contextes de situation requis pour la description sémantique d'une langue

donnée. Pour pouvoir discuter de la possibilité de satisfaire la seconde condition, il est d'abord nécessaire de satisfaire la première. » (Langendoen, *loc. cit.*) Cette première condition revient à poser, au niveau du contexte de situation (c'est-à-dire, à la limite, au niveau de la réalité naturelle, sociale et culturelle tout entière), le problème de la détermination des éléments invariants, au sens où ce problème s'est posé à la phonologie il y a trente ans. La tâche est colossale, et, apparemment, les linguistes anglais ne se sont même pas posé cette question. Quant à la seconde condition, elle revient à se demander si une théorie *complète* du contexte est possible; on peut en douter, car, comme le notent Katz et Fodor (1963, p. 486 sv.), une théorie complète du contexte impliquerait à la limite une connaissance totale de la réalité — et donc que la science soit achevée. On pourrait tenter de limiter une théorie du contexte de situation au contexte de situation *immédiat*. Mais, outre les difficultés de principe qu'implique sa délimitation, on s'aperçoit que, la plupart du temps, « le contexte de situation (immédiat) [...] n'a rien à voir avec l'interprétation sémantique des phrases énoncées dans ce contexte » (Langendoen, *op. cit.* p. 308). Supposons que j'aie, avec des amis, une conversation sur le cinéma; il est bien certain que le degré de nos connaissances techniques, la nature de nos jugements esthétiques, les films que nous avons vus ou non, etc., importeront plus à l'interprétation de cette conversation, que le fait qu'elle ait lieu dans tel ou tel bistro, devant un whisky plutôt qu'un café, etc. On se trouve donc devant le dilemme suivant : ou bien on prend la notion de contexte de situation en un sens raisonnablement restreint — limité au *hic et nunc* de l'acte de parole — et alors ce contexte est, la plupart du temps, sans aucune portée, ou bien on la prend en un sens plus vaste, et alors la notion tend à se diluer, pour recouvrir de proche en proche la totalité du réel. Il est donc raisonnable de prendre pour point de départ, conformément d'ailleurs à la pratique des linguistes depuis longtemps, l'information contenue dans le cadre de la phrase.

2.2. Nous avons défini plus haut une grammaire comme un mécanisme, dont la forme reste encore à déterminer, qui met en relation des sons et des sens, qui associe une interprétation sémantique (13) à des séquences de signaux acoustiques. C'est là une affirmation banale, mais dont les implications ne sont pas toujours clairement perçues. On sait depuis longtemps, et Saussure nous l'a rappelé, que le rapport entre les sons et les significations est un rapport extrêmement indirect. Les structuralistes de toutes tendances ont bien montré que les éléments phoniques pertinents (phonèmes, traits distinctifs) ne peuvent pas se définir uniquement en termes physiques ou physiologiques; ils n'ont de réalité linguistique qu'envisagés à l'intérieur d'un système phonologique qui varie d'une langue à l'autre, et ils se définissent par l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec les autres éléments du système. Les structuralistes — du moins ceux qui se sont intéressés aux problèmes du sens — ont également montré que, d'une façon analogue, chaque langue opère un découpage différent dans l'ensemble des significations possibles. Nous nous sommes ainsi familiarisés avec une représentation quadripartite de la relation entre le son et le sens, représentation qui a trouvé sa forme la plus pure dans la glossématique danoise : entre deux substances, l'une, phonique ou graphique, et l'autre, « pensée », qui, prises en elles-mêmes, n'ont pas de pertinence linguistique et ne constituent que deux « masses amorphes » (cf. Saussure, 1916, p. 156; Hjelmslev, 1953, p. 47 sv.), se situent deux *formes* abstraites, la forme de l'expression et la forme du contenu, qui se définissent par leur relation mutuelle (la *fonction sémiotique*), et qui sont le seul objet de la linguistique.

Sans entrer dans le détail des divergences entre les écoles structuralistes, et sans nier que, en forgeant cette représentation — ou des représentations apparentées, comme celle de la « double articulation » — du rapport entre le son et le sens, elles ont contribué de façon décisive à fonder l'autonomie de la linguis-

tique comme science, il faut tout de suite indiquer que, ce faisant, elles ont procédé à plusieurs simplifications. J'en signalerai trois.

(a) La structure interne de chacune des deux « formes » — ou des deux « plans », des deux « niveaux », des deux « articulations » du langage — a été en général décrite sous une forme exagérément simplifiée, qui se ramène le plus souvent à une simple classification d'éléments, de classes d'éléments et de séquences d'éléments (on reviendra longuement ci-dessous sur le modèle de langage impliqué par cette conception, cf. en particulier le chapitre III).

(b) Le rapport entre ces deux formes ou ces deux plans a été également décrit de façon simplifiée. Tantôt, comme chez les glossématiciens, on conçoit les deux formes comme constituant deux hiérarchies distinctes, ne se recouvrant pas, et cependant parallèles dans leur organisation interne, et on ne donne que très peu d'indications sur leurs articulations réciproques; tantôt, comme c'est le cas le plus fréquent — chez la plupart des Américains, ainsi que chez Martinet —, les deux plans sont constitués en une hiérarchie unique : on a d'abord une hiérarchie d'unités « à deux faces » (signifiant et signifié), dont les unités minimales (les monèmes ou morphèmes) se décomposent ensuite en unités « à une seule face » (au niveau du seul signifiant), les phonèmes : la relation des phonèmes aux morphèmes est alors simplement conçue comme une relation de la partie au tout.

(c) Enfin, en général de façon très nette chez les glossématiciens et les bloomfieldiens, avec beaucoup plus de nuances chez les Praguois (14), les relations entre les « formes » linguistiques et les deux substances, du son et du sens, se sont vues également très simplifiées. De l'image saussurienne, selon laquelle, en dehors de leur structuration dans une langue particulière, le son et le sens ne constituent que deux « masses amorphes », on est passé à l'idée que chacune de ces deux « substances » n'a pas

de structure propre intéressant la linguistique. D'où, chez les glossématiciens, le rejet de l'étude de la substance, l'idée que la nature propre de cette substance est arbitraire (cf. Hjelmslev, 1953, pp. 76-77, p. 106), ou, chez les Américains, le refus d'intégrer à la linguistique l'étude du sens, identifié à la situation. D'où aussi, chez les uns comme chez les autres, le rejet de l'idée qu'il pourrait exister des éléments phonétiques ou sémantiques universels, communs à toutes les langues : ainsi, pour Joos (1958), « les langues diffèrent l'une de l'autre sans limite et de façon imprévisible » (p. 96), « les traits distinctifs sont établis à chaque fois de façon particulière (*ad hoc*) pour chaque langue et même chaque dialecte » (p. 228); et, pour Hjelmslev, « [la substance] est formée de façon spécifique dans chaque langue, et il n'y a donc pas de formation universelle, mais seulement un principe universel de formation[... c'est un] fait que des types phonétiques universellement valides ou un schème éternel d'idées ne peuvent pas être établis empiriquement avec quelque validité pour le langage » (1953, pp. 76-77).

Considérons ce dernier point. Pour Chomsky (cf., par exemple, 1966a, p. 5), si une grammaire doit associer une interprétation sémantique à des signaux sonores, cela signifie, en dernière analyse, que toute phrase devra, à un certain stade de sa description, être représentée, d'une part, dans les termes d'une théorie phonétique universelle (au moyen d'un alphabet phonétique universel par exemple), et, d'autre part, dans les termes d'une théorie sémantique universelle. Ces deux théories font partie de la théorie linguistique générale; en effet, par ces deux notions de phonétique et de sémantique universelles nous n'entendons pas simplement, d'un côté (cf. Chomsky, 1964b, p. 92/76), la science purement physique des sons (la « phonétique de la parole » de Troubetzkoy), ni, d'un autre côté, l'ensemble des sciences naturelles et sociales qui étudient l'univers (ensemble dont la phonétique physique n'est d'ailleurs qu'une partie). Par « phonétique universelle » (ou, comme dit aussi Chomsky, *loc. cit.*, « phonétique systématique »), nous entendons plutôt

cette branche de la théorie linguistique — évidemment fondée en partie sur la phonétique physique — qui se préoccupe de dresser la « carte » de tous les éléments phoniques susceptibles de jouer un rôle pertinent dans les langues humaines, ainsi que de déterminer les lois générales de leurs combinaisons possibles. Quant à la sémantique universelle, ce serait en quelque sorte la science de l'ensemble des concepts susceptibles de figurer dans les langues humaines, la science qui étudierait le « système des concepts possibles » (Chomsky, 1965a, p. 160).

Chomsky prend donc sur ce point l'exact contrepied des positions défendues par Hjelmslev et Joos. En fait, d'ailleurs, il ne fait que formuler ouvertement, sur le plan théorique, un principe qui a toujours été suivi par les linguistes dans leurs recherches concrètes. Chaque fois qu'un linguiste, traditionaliste ou structuraliste, a entrepris d'étudier un système phonologique ou sémantique particulier, il l'a fait en se référant, implicitement, et, parfois, explicitement, à une grille phonétique ou sémantique, universelle ou qui visait à être telle. Le seul problème qui s'est posé, et qui continue à se poser, réside dans l'inégalité du développement de la théorie universelle, selon qu'on considère le plan phonétique ou le plan sémantique. En effet, comme le dit Chomsky, « le problème général de la phonétique universelle est assez bien compris [...] tandis que les problèmes que pose la sémantique universelle restent voilés dans leur obscurité traditionnelle » (Chomsky, 1966a, p. 5).

D'ores et déjà, d'importantes étapes ont été franchies en vue de la constitution d'une phonétique universelle : rappelons les travaux des phonéticiens anglais, de Bell à Jones, ceux de Saussure (cf. 1916, Appendice sur la « phonologie »), ceux de Troubetzkoy (1939a) et enfin de Jakobson (cf. Jakobson, Fant, Halle, 1952; Jakobson et Halle, 1956). Chez ce dernier, la théorie des traits distinctifs (reprise et élaborée par Chomsky et Halle) peut être interprétée comme fournissant un alphabet universel de dimensions phonétiques *possibles*, dont chaque langue choisit un certain nombre pour constituer son système

phonologique (cf. Halle, 1957). C'est dans ce domaine que la divergence entre les prises de position théoriques et les recherches concrètes des structuralistes apparaît le plus clairement. Ainsi, le soin apporté par Saussure à élaborer une phonétique universelle contredit sa conception de la « masse amorphe des sons »; de même, Troubetzkoy a parfois défini le phonème comme une entité purement abstraite (1939a, p. 14), tout en consacrant la plus grande partie des *Principes* à répertorier les dimensions phoniques susceptibles d'être utilisées en phonologie. La même contradiction apparaît, sous une forme encore plus accusée, chez Bloomfield (1933, p. 137) et chez Hjelmslev (cf. la critique d'Eli Fischer-Jørgensen, 1949, p. 231, reprise par Jakobson, 1963a, pp. 115-116; pour tout ceci, voir Chomsky, 1964b, p. 92/77). Ces contradictions se comprennent évidemment par le combat qu'ont dû mener les structuralistes pour dégager l'étude purement linguistique de l'aspect sonore du langage (la phonologie) de la phonétique purement physique.

En revanche, comme on vient de le dire, la théorie sémantique générale est dans un état beaucoup moins avancé. C'est seulement depuis très peu de temps que des recherches systématiques ont été entreprises dans ce domaine, dans le cadre théorique de la grammaire générative, et elles en sont seulement à leurs débuts (15). Il est clair que, dans l'état actuel des choses, il est impossible de se baser sur une théorie sémantique générale pour comprendre le mécanisme du langage. Par exemple, nous n'avons encore aucun moyen de donner une définition sémantique suffisamment générale et rigoureuse des principales catégories et fonctions grammaticales, nous savons très peu de chose sur la structure du lexique, sur la notion de synonymie (voir Chomsky, 1955d), etc. Notons bien, cependant, qu'il n'est pas possible d'entreprendre des études particulières, portant sur telle ou telle langue, en se passant de référence à une sémantique générale. En fait, les rares études sémantiques sérieuses qui existent à ce jour, portent toutes sur des domaines ou des « champs » sémantiques privilégiés qui se prêtent déjà à une

description dans les termes d'une théorie générale, indépendante des langues particulières. C'est le cas des recherches de Sapir sur les quantificateurs (1930, 1944), de Benveniste sur les personnes (1966, 5^e partie), ou des travaux plus récents d'analyse componentielle sur la parenté, les couleurs, les maladies, etc. (cf. Conklin, 1962, pour une vue d'ensemble). Le fait est particulièrement évident dans le cas des terminologies de parenté; il est en effet relativement facile de dresser une carte universelle — analogue au tableau des traits phonétiques de Jakobson — de dimensions pertinentes, telles que l'âge, le sexe, la génération, la collatéralité, etc.; le travail du sémanticien décrivant une terminologie particulière sera alors de repérer celles de ces dimensions qui sont utilisées et de décrire le mode de leur organisation (cf. par exemple, Lounsbury, 1964).

Avec Chomsky (1964*b*, 1966*a*), on admettra donc deux choses. Tout d'abord, la structure d'une phrase quelconque, dans une langue quelconque, doit pouvoir être décrite, d'une part, dans les termes d'une théorie phonétique universelle, qui représentera en définitive son aspect sonore, et, d'autre part, dans les termes d'une théorie sémantique universelle, qui représentera son sens. Mais, d'un côté, cette théorie sémantique universelle n'existe pratiquement pas encore (ou plutôt, il n'en existe encore que des fragments, applicables à certains secteurs sémantiques très privilégiés), et, d'un autre côté, il est clair que le rapport entre ces deux représentations, phonétique et sémantique, rapport qui constitue l'objet propre de la grammaire, est très compliqué et indirect; pour le décrire correctement, il sera nécessaire de recourir à un appareil théorique plus puissant et plus raffiné que ne le sont les modèles essentiellement classificatoires forgés par les structuralistes (cf. les points (a) et (b) ci-dessus).

Ce sont ces considérations qui, en partie, expliquent l'importance centrale de la *syntaxe* dans la grammaire générative, et aussi le fait que la *syntaxe* y est l'objet d'une étude purement *formelle* (16). Il nous est impossible de décrire immédiatement

les phrases d'une langue en termes sémantiques universels, mais nous connaissons d'ores et déjà un grand nombre des conditions formelles que doit remplir une phrase pour qu'elle soit susceptible de recevoir une interprétation sémantique. C'est pourquoi nous disons qu'une grammaire (générationnelle) doit associer à chaque phrase d'une langue une *description structurale* ; celle-ci consiste en un ensemble de relations abstraites, qui jouent un rôle médiateur entre la représentation phonétique et la représentation sémantique de cette phrase (la représentation sémantique restant en grande partie encore indéterminée). C'est la syntaxe qui fournit l'essentiel de cette description structurale, de telle manière qu'elle détermine univoquement, d'une part, la description phonétique, et, d'autre part, la description sémantique des phrases. Dans cette perspective, la grammaire d'une langue comprend alors trois parties (et non deux comme dans la plupart des conceptions structuralistes) : il y a, tout d'abord, une composante centrale, la *syntaxe*, qui associe à chaque phrase de la langue, conçue comme une suite d'éléments syntaxiques minimaux enchaînés (les « morphèmes »), une description structurale, celle-ci étant une sorte d'objet abstrait, neutre entre le son et le sens ; il y a ensuite, de part et d'autre de la syntaxe, deux composantes « interprétatives », qui « traduisent » cet objet abstrait sous une forme plus concrète : l'une, la *phonologie*, le traduit en une séquence de signaux sonores ; l'autre, la *sémantique*, lui donne une interprétation sémantique. C'est la syntaxe, considérée comme une étude purement formelle, qui constituera l'objet principal de notre travail (17).

Il importe ici de mettre en garde contre un malentendu possible. On entend souvent dire qu'il est impossible d'étudier la syntaxe (ou, plus généralement, la grammaire) sans tenir compte du sens. Cette affirmation, en fait, peut vouloir dire deux choses très différentes : elle peut signifier que, pour pouvoir étudier un système syntaxique, il faut d'abord avoir dégagé le système sémantique correspondant ; étant donné l'état peu

avancé de la sémantique générale, la description syntaxique d'une langue deviendrait alors une entreprise désespérée. Mais il semble bien que cette affirmation soit en général prise dans un sens tout différent : elle veut alors dire qu'il est impossible de décrire une langue sans connaître cette langue; autrement dit, le linguiste descripteur doit avoir accès à la compétence linguistique du sujet parlant, soit directement, s'il s'agit de sa langue maternelle, soit indirectement, s'il l'a apprise au contact d'informateurs qualifiés. Mais recourir au savoir intuitif (à la compétence) des sujets parlants, et recourir au sens, sont deux choses très différentes; comme nous le verrons au paragraphe suivant, la compétence des sujets comporte la connaissance intuitive de règles et de relations qui n'ont pas de rapport direct avec la signification. D'un autre côté, il faut distinguer rigoureusement la construction d'un modèle syntaxique formel d'une langue et l'ensemble des démarches analytiques (des « procédures de découverte ») qui ont amené le linguiste à découvrir un certain nombre de faits relatifs à la structure de la langue (je reviendrai sur ce point au § 6).

En réalité, accorder la priorité à la syntaxe ne signifie absolument pas qu'on se désintéresse des problèmes de sens. Simple-ment, on pense que, parmi les facteurs qui permettent de comprendre comment un certain sens est attaché à une suite de signaux acoustiques, la structure syntaxique joue un rôle essentiel; de plus, il s'agit précisément là de l'aspect qui est le mieux connu, le plus susceptible de se soumettre à une étude rigoureuse. Notons que la priorité accordée à la syntaxe ne préjuge pas non plus de la place exacte des frontières entre syntaxe et sémantique; on peut au contraire penser que, mieux on connaîtra la syntaxe, et mieux on sera à même de se faire une idée nette des rapports exacts entre syntaxe et sémantique.

3.1. D'autres raisons militent en faveur d'une étude purement formelle de la syntaxe, logiquement antérieure à une étude sémantique. Il est en effet généralement admis qu'une grammaire

ne doit pas seulement fournir un moyen de relier des séquences sonores à des interprétations sémantiques. Elle doit aussi permettre de distinguer, parmi tous les énoncés que les sujets parlants sont susceptibles d'émettre, ceux qui correspondent à des phrases bien formées de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ne sont pas bien formés. En fait, c'est là un des buts que poursuivent depuis toujours les grammaires traditionnelles.

Or, considérons les exemples suivants :

Jean mange une pomme	[1a]
* Pomme un manger Jean	[1b]
Je n'ai rien vu	[2a]
* Je n'ai vu rien	[2b]
Je n'ai vu personne	[3a]
* Je n'ai personne vu	[3b]
Que fait Pierre ?	[4a]
* Quoi Pierre fait-il ?	[4b]
Pierre m'a proposé de venir	[5a]
* Pierre m'a proposé que je vienne	[5b]
* Pierre m'a proposé que Pierre vienne	[5c]

On admettra sans doute que tous les exemples [1a-5a] représentent des phrases bien formées, tandis que les autres, à des degrés divers, sont mal formés syntaxiquement. On admettra aussi qu'une des tâches d'une grammaire — en fait, la tâche la plus élémentaire à laquelle une grammaire puisse s'atteler — consiste à indiquer clairement la différence entre ces deux séries d'exemples. Or, il est certain que, à l'exception peut-être de [1b], toutes ces phrases, bien formées ou non, sont immédiatement compréhensibles, et ont un sens bien déterminé. L'exemple [5] est particulièrement remarquable; en effet, seul [5a] est bien formé, mais il est ambigu : cette phrase a deux interprétations possibles qui peuvent être paraphrasées au moyen des exemples [5b] et [5c], qui sont tous deux mal formés. On voit donc qu'une syntaxe doit rendre compte de faits qui n'ont pas de rapport direct avec l'interprétation sémantique des phrases : la notion de phrase bien formée ne se confond pas purement et

simplement avec celle de phrase interprétable (et donc compréhensible) (18).

Nous introduisons alors, avec Chomsky (1957a, p. 12 sv.), et pour rendre compte des faits de ce genre, les termes techniques de *grammaticalité* et d'*agrammaticalité*. Une phrase est dite grammaticale dans une langue donnée si elle est bien formée; elle est dite agrammaticale, ou non-grammaticale, si elle s'écarte, d'une manière ou d'une autre, des principes qui définissent la grammaticalité dans cette langue.

La capacité de distinguer les phrases grammaticales des séquences non-grammaticales de morphèmes fait partie de la compétence linguistique des sujets parlant une langue. Si donc nous considérons une grammaire comme un modèle de la compétence des sujets parlants, nous sommes amenés à définir comme suit la première tâche, la tâche la plus élémentaire qu'une grammaire doit remplir : *une grammaire doit être capable d'énumérer explicitement toutes les phrases qui sont incontestablement grammaticales, ou bien formées, dans la langue étudiée, et d'exclure explicitement toutes les séquences qui sont incontestablement agrammaticales dans cette langue*. Nous pouvons nous représenter cette grammaire sous la forme d'un mécanisme d'une certaine sorte, analogue à une machine à calculer (19), et qui énumère (ou engendre) les phrases grammaticales au moyen d'un ensemble d'instructions qui sont l'équivalent de règles grammaticales.

Notons que nous avons ici la définition même d'une « grammaire générative ». Une grammaire générative n'est rien d'autre, en effet, qu'une grammaire explicite, qui énumère explicitement toutes et rien que les phrases grammaticales d'une langue (ainsi que, comme vous le verrons, leurs descriptions structurales). Il faut ici prévenir le lecteur contre une confusion qui semble assez commune (20), malgré les mises en garde répétées de Chomsky (1957a, p. 48; 1961a, p. 120 sv.; 1962a, p. 240; voir aussi Lees, 1965b, p. 46). Cette confusion consiste à prendre une grammaire générative pour une théorie de la production

ou de l'émission des phrases par le locuteur (par opposition à une théorie de la perception ou de la compréhension, au niveau de l'auditeur); ainsi conçue, une grammaire générative introduirait « une certaine asymétrie dans la théorie grammaticale en ce sens que la grammaire prendrait le point de vue du locuteur plutôt que celui de l'auditeur » (Chomsky, 1957a, p. 48). Cette confusion tient évidemment à l'emploi des termes « grammaire générative » et « engendrer » (*to generate*, traduit parfois en français, chez Dubois notamment, par « générer »). Or ces mots sont d'un usage courant en mathématiques, et « engendrer » signifie simplement « énumérer explicitement au moyen de règles ». « Engendrer » n'est donc en aucun cas synonyme de « produire » ou d'« émettre », et la grammaire générative est tout à fait neutre vis-à-vis de la distinction du locuteur et de l'auditeur. Comme on l'a dit ci-dessus, une grammaire générative est un modèle de la compétence des sujets (de leur *langue* au sens saussurien), et cette compétence est commune à l'émetteur et au récepteur; la distinction de l'émission et de la réception relève du niveau de la performance (de la *parole*).

Notons aussi que, ainsi conçue, et à une importante réserve près, cette partie du programme d'une grammaire générative n'est pas différente du programme, ou d'une partie du programme, que se fixaient les grammaires traditionnelles. Une grammaire traditionnelle, ne fût-ce que *Le bon usage* de Grevisse, ne vise à rien d'autre qu'à rendre son lecteur capable de former correctement les phrases grammaticales de la langue. La réserve tient à ceci qu'une grammaire traditionnelle est loin d'être explicite. Prenons *Le bon usage*; nous y trouvons un grand nombre de règles générales, illustrées d'exemples abondants, et accompagnées de listes détaillées d'exceptions. Mais les règles ne sont pas du tout conçues comme un ensemble explicite d'instructions; elles constituent plutôt, avec les exemples et les exceptions, un ensemble d'indications, destinées à venir en aide à un lecteur intelligent qui, d'une manière ou d'une autre, possède déjà la grammaire de la langue — à un lecteur qui a

déjà acquis la compétence. Si on essaie de traiter ces règles comme un ensemble d'instructions explicites, applicables mécaniquement, on s'aperçoit tout de suite qu'elles permettent d'engendrer toutes sortes de séquences agrammaticales.

Un ou deux exemples ne seront pas inutiles, Soit, dans Grevisse (§ 367, 8^e éd., 1964), la règle de la formation du superlatif : « Le superlatif relatif est formé du comparatif précédé de l'article défini. » Il est clair que cette règle ne permet pas de séparer [6a] et [7a], d'une part, de [6b] et [7b], d'autre part :

- | | |
|--|------|
| Pierre est l'homme le plus aimable que je connaisse | [6a] |
| * Pierre est un homme le plus aimable que je connaisse | [6b] |
| Marie est la plus jolie fille que je connaisse | [7a] |
| * Marie est la la plus jolie fille que je connaisse | [7b] |

Autrement dit, la grammaire de Grevisse ne permet pas de distinguer la différence dans la formation du superlatif, selon que l'adjectif épithète précède le nom ou qu'il le suit (dans le premier cas on insère seulement un *plus* entre l'article et l'adjectif, dans le second, l'article se trouve répété), et elle n'indique pas non plus les restrictions auxquelles est soumis le choix de l'article précédant le nom, qui doit être défini et non indéfini (21).

Autre exemple, celui du passif. Grevisse nous dit qu'« on peut mettre au passif tout verbe transitif direct : l'objet direct du verbe actif devient le sujet du verbe passif, et le sujet du verbe actif devient le complément d'agent du verbe passif » (§ 481). Mais, appliquée mécaniquement, cette règle donnerait, correctement, [8b] à partir de [8a], et, incorrectement, [9b] à partir de [9a] :

- | | |
|--------------------------------------|------|
| La secrétaire aime le patron | [8a] |
| Le patron est aimé de la secrétaire | [8b] |
| Des ennemis entourent le camp | [9a] |
| * Le camp est entouré de des ennemis | [9b] |

On pourrait ainsi citer mille exemples du même genre. Évidemment, le sujet français adulte, dans la mesure où il connaît déjà la langue, est capable de suppléer à ces lacunes, et la grammaire remplit son rôle, qui est essentiellement un rôle auxiliaire.

Mais, par le fait même, une telle grammaire, pour être utilisable, implique un recours constant à l'intuition du sujet, à sa compétence linguistique. Or, une grammaire telle que nous la concevons — c'est-à-dire non une grammaire pédagogique, mais une grammaire scientifique — vise précisément à être un modèle de cette compétence du sujet. Elle ne peut donc, sans cercle vicieux, faire appel à cela même dont il s'agit de rendre compte (22). C'est pourquoi on en vient à se représenter une grammaire sous la forme d'un ensemble d'instructions explicites, applicables mécaniquement — c'est-à-dire sous la forme d'un *algorithme*. Cet algorithme constitue alors un modèle hypothétique de la compétence linguistique des sujets parlants.

3.2. De tous les concepts introduits par Chomsky, c'est peut-être celui de grammaticalité qui a été le plus discuté et a suscité le plus de malentendus (cf. Jakobson, 1959, repris dans 1963a, pp. 204-206; Bolinger, 1960; Hill, 1961). Il est donc nécessaire de nous y attarder quelque peu, et de délimiter avec plus de précision ce qu'est et ce que n'est pas une phrase grammaticale (on trouvera une réponse circonstanciée à ces critiques dans Chomsky, 1961b; voir aussi Putnam, 1961).

(a) Comme on l'a déjà dit, la notion de phrase grammaticale ne s'identifie pas simplement à celle de phrase « interprétable », « significative » ou « dotée de sens » (*meaningful*). J'ai donné des exemples de phrases dont le sens est raisonnablement clair, et que, cependant, une grammaire quelque peu élaborée du français se devrait de traiter comme non-grammaticales. Considérons, d'un autre côté, le fameux exemple de Chomsky (1957a, p. 15) :

Colorless green ideas sleep furiously	[10a]
(D'incolores idées vertes dorment furieusement)	
Furiously sleep ideas green colorless	[10b]
(Furieusement dormir idées vert incolore)	

Nous avons affaire là à deux phrases, toutes deux dépourvues de sens, et dont la première, cependant, a, dans une large mesure,

une structure syntaxique normale, tandis que la seconde ne constitue plus qu'un « tas de mots ». A vrai dire, Jakobson a montré (*loc. cit.*) qu'il était possible, avec un peu d'ingéniosité, d'interpréter sémantiquement [10a], et il a cru voir dans cette démonstration la « preuve par l'absurde » de l'impossibilité de construire « une théorie complètement non-sémantique de la grammaire ». Mais, comme le dit Chomsky (1961b, pp. 230-231), il s'agit là d'une querelle purement terminologique. En effet, s'il est nécessaire de distinguer grammaticalité et interprétabilité, il y a évidemment des rapports entre ces deux notions. En particulier, la structure grammaticale (et notamment la structure syntaxique) d'une phrase — c'est-à-dire l'ensemble des conditions qui déterminent sa grammaticalité — constitue évidemment un des éléments fondamentaux sur lesquels repose l'interprétation sémantique de cette phrase. Sur ce point, si on les lit attentivement, Chomsky et Jakobson sont d'accord; tous deux admettent que, si [10a] est plus aisément interprétable que [10b], c'est justement parce que [10a] possède une structure grammaticale qui fait défaut à [10b]. Mais, précisément parce que la structure grammaticale représente un ensemble de conditions à l'interprétation des phrases, nous sommes obligés de l'étudier d'abord d'un point de vue purement formel; sinon, en l'absence d'une théorie sémantique universelle, indépendante des particularités grammaticales propres aux diverses langues concrètes, nous serions condamnés à un cercle vicieux (23).

(b) Une seconde distinction, évidente si on se réfère à la distinction entre compétence et performance, est la suivante : une phrase grammaticale n'est pas la même chose qu'un énoncé *observé* dans un corpus. Rappelons les deux raisons qui imposent cette distinction. Tout d'abord, un corpus, aussi vaste qu'il soit, est toujours, par définition, *fini*. Or, les linguistes ont en général admis qu'une grammaire devait être capable de prédire, à partir d'observations en nombre nécessairement limité, un nombre indéfini de phrases qui ne figurent pas dans ces corpus, et qui cependant, si elles viennent à être émises, seront considérées

par les sujets parlants comme faisant partie de la langue (c'est-à-dire comme grammaticales). En d'autres termes, une bonne grammaire doit être capable de « projeter le corpus fini et toujours plus ou moins accidentel des énoncés observés sur l'ensemble (préssumé infini) des phrases grammaticales » (Chomsky, 1957a, p. 15). Nous savons (cf. § 1.) que cela n'est possible qu'en dépassant le stade des observations et en formulant des hypothèses, en l'occurrence relatives à la grammaticalité.

Mais l'idée qu'un corpus est « plus ou moins accidentel » doit être prise encore en un autre sens. Un corpus comprend généralement, dans une très grande proportion parfois (24), et abstraction faite même des variations stylistiques ou dialectales, toutes sortes de choses — fautes d'inattention, lapsus, répétitions, hésitations, phrases inachevées — dont les sujets parlants, alors même qu'ils les ont produites, sont prêts à admettre l'« incorrection », et que les linguistes, dans la pratique, ont toujours tenu à exclure. Ces phénomènes relèvent d'une étude de la performance. Notons qu'on ne change pas la nature du problème en augmentant la taille des corpus : un corpus plus vaste comprendra plus de phrases grammaticales, mais aussi plus d'énoncés non-grammaticaux. Quant à prétendre qu'il faut recourir seulement à des corpus *représentatifs*, cela revient, encore une fois, à commettre un cercle vicieux. Car, au nom de quoi décidera-t-on qu'un corpus est représentatif, si ce n'est au nom d'une certaine hypothèse relative à la structure grammaticale et à la grammaticalité (c'est-à-dire d'une hypothèse relative à la compétence des sujets parlants)? Cette idée des corpus représentatifs semble avoir souvent gouverné la pratique des grammairiens traditionnels : qu'on pense à leur tendance à prendre leurs exemples (leurs corpus) chez les écrivains. Mais, là aussi, on se heurte aux mêmes difficultés; les textes littéraires sont souvent aussi hétérogènes que les autres, et ils peuvent introduire, dans un but expressif ou stylistique, toutes sortes de déviations (25). Si le linguiste, à cette objection, réplique qu'il s'en tient aux textes dont la langue est particulièrement « pure »,

il tombe à nouveau sous le coup de l'objection faite aux corpus représentatifs. En définitive, un corpus n'est jamais qu'une donnée qui demande à être interprétée.

(c) D'un autre côté, il ne faut pas commettre la confusion inverse, et identifier, purement et simplement, la notion de grammaticalité à celle de correction grammaticale. A vrai dire, Chomsky ne s'est guère préoccupé de souligner cette distinction, et, en un sens, c'est sans doute d'une certaine notion intuitive de la correction grammaticale que se rapproche le plus la notion de grammaticalité. Il importe cependant de faire cette distinction, dans la mesure où la notion de correction grammaticale est liée à toute une tradition de grammaires normatives, de « beau langage », etc. La différence essentielle tient au fait que la notion de correction recouvre souvent des choses assez hétérogènes. J'illustrerai cette différence par un exemple. Soit les phrases suivantes :

Je n'ai rien vu	[2a]
Je n'ai vu rien	[2b]
J'ai rien vu	[11a]
J'ai vu rien	[11b]

Vraisemblablement, une grammaire normative tendrait à mettre dans le même sac, comme « incorrects », aussi bien [2b] que [11a] et [11b]. Or, du point de vue de la grammaticalité, ces phrases ont un statut très différent. Il existe en effet, comme chacun sait, plusieurs styles différents du français, plus ou moins châtiés ou familiers. Si mon but est de faire la grammaire du style le plus châtié, cette grammaire ne devra engendrer que [2a]; mais si je veux au contraire écrire la grammaire du style le plus familier, elle n'engendrera que [11a]. Enfin, si je veux écrire une grammaire portant sur l'ensemble des éléments communs aux deux sous-codes, cette grammaire devra pouvoir engendrer tantôt [2a] et tantôt [11a]. Mais, dans tous les cas, ces grammaires excluront aussi bien [2b] que [11b]. Il s'agit donc de ne pas confondre des différences d'ordre dialectal

avec des différences dans le degré de grammaticalité, se situant à l'intérieur d'un même dialecte. Comme le disent Lees et Klima, une grammaire scientifique ne cherche pas à « dévaloriser certains styles ou dialectes de l'anglais, mais plutôt à rendre compte du fait qu'un grand nombre de sujets parlant anglais sont largement d'accord pour tenir tel ou tel type d'expression pour structurellement déviant » (1963, p. 18, n. 3) (26).

(d) Enfin, la notion de phrase grammaticale (dans une langue donnée) ne peut pas s'identifier à celle de phrase « ayant un ordre élevé d'approximation statistique » (Chomsky, 1957a, 16) dans cette langue; une phrase grammaticale n'est pas la même chose qu'un énoncé très fréquent dans les corpus, dans le discours.

Cette distinction est importante, dans la mesure où, au cours des vingt dernières années, et sous l'influence notamment de la théorie de l'information (cf. Shannon et Weaver, 1949), plusieurs essais ont été tentés de décrire la structure grammaticale d'une langue en termes statistiques (cf. par exemple Hockett, 1955; Greenberg, 1957; les travaux de Dubois, par exemple 1965a, se réfèrent aussi très souvent à des considérations probabilistes). Or, il semble bien que les considérations statistiques sont très peu révélatrices en grammaire, et spécialement en syntaxe (comme l'avaient déjà vu les glossématiciens, notamment Uldall, 1957, p. 80; nous verrons ci-dessous, ch. II, § 2, qu'un modèle syntaxique inspiré de la théorie de l'information est inadéquat). En tout cas, on ne voit pas comment on pourrait établir de relation significative entre la plus ou moins grande probabilité d'occurrence d'une phrase dans les corpus et sa grammaticalité. Prenons un exemple, analogue à celui de Chomsky (1957a, p. 16) : dans le contexte *le — est fragile*, les mots *gorille* et *de* ont aussi peu de chances de se rencontrer l'un que l'autre. Pourtant, la phrase [12a] *le gorille est fragile*, quoique sémantiquement bizarre, est certainement beaucoup plus grammaticale que [12b] *le de est fragile* (ce dont une grammaire rendra compte en classant *gorille* dans la catégorie des

noms, *de* dans celle des prépositions, et en spécifiant les distributions possibles des noms et des prépositions) (27). De même, (avant de devenir très fréquentes dans les discussions linguistiques), les phrases [10a] et [10b] ci-dessus avaient la même probabilité d'occurrence (voisine de zéro) et cependant seule [10a] est grammaticale. D'une manière générale, toutes sortes de phrases parfaitement bien formées, et qui n'ont pas la bizarrerie de celles qu'on vient de citer, se rencontrent très rarement dans les corpus, pour toutes sortes de raisons extra-linguistiques n'ayant rien à voir avec la grammaticalité : parce qu'elles sont trop longues pour être comprises aisément, parce que leur fausseté ou leur vérité est trop évidente (*les corbeaux noirs sont noirs, les corbeaux noirs sont blancs*), parce qu'elles sont trop banales (*mardi suit lundi, les hommes mangent*), etc. (Cf. Chomsky et Miller, 1963, à qui j'emprunte ces exemples) (28).

En toute rigueur, il n'y a aucun sens (cf. Chomsky, 1962a, p. 215; 1966a, p. 20) à parler de la plus ou moins grande probabilité d'une phrase (plus rigoureusement, de sa fréquence relative). En effet, si on considère des corpus suffisamment vastes (l'ensemble des ouvrages réunis à la Bibliothèque Nationale, par exemple), la fréquence relative de chacune des phrases qui y figurent est extrêmement basse, et, plus la taille du corpus augmente, plus cette fréquence tend vers zéro. Rappelons-nous aussi que la plupart des phrases normales émises par les sujets dans leur expérience quotidienne le sont pour la première fois. Enfin, si on admet (cf. ci-dessous, § 4) que l'ensemble des phrases d'une langue doit être tenu pour infini, le problème de la fréquence relative des phrases individuelles disparaît : pour chaque phrase, cette fréquence est alors zéro (cf. Chomsky, 1966a, p. 20, qui y critique notamment Dixon, 1963).

Certains linguistes (par exemple, Dingwall, 1963, citant Sobelman, 1961), ont parfois admis que la relation entre fréquence relative et grammaticalité gardait un sens, à condition d'envisager, non plus la fréquence des phrases individuelles,

mais plutôt celle des *types de phrases*, conçus comme des *séquences de classes* de mots ou de morphèmes. Ainsi, pour Dingwall, [12a] représenterait une séquence de classes grammaticales qui est extrêmement fréquente (article + nom + copule + adjectif), tandis que [12b] représente une séquence de classes extrêmement rare. Toutefois, si on prend cette notion de « séquence de classes » en un sens suffisamment limité et rigoureux (c'est-à-dire si on définit ces classes comme des ensembles de morphèmes mutuellement substituables dans tous les environnements), on s'aperçoit que le nombre de types de phrases distingués reste tellement vaste que, une fois de plus, la probabilité d'occurrence de chaque séquence de classes sera voisine de zéro, qu'elle soit ou non grammaticale (cf. Chomsky, 1965a, p. 195, n. 5; 1966a, p. 20) (29).

En résumé, le concept de grammaticalité ne vise à rien d'autre qu'à cerner avec précision une notion avec laquelle les linguistes ont toujours opéré implicitement. Il permet d'éviter les confusions qui résultent de l'emploi de notions vagues, comme celles de « phrases possibles » (ou « impossibles »), « correctes » (ou « incorrectes »), « existantes » (ou « inexistantes »); il permet aussi de résister à l'illusion d'objectivité que donne le recours aux considérations de probabilité.

J'ai évidemment présenté jusqu'ici la distinction entre phrases grammaticales et non-grammaticales sous une forme trop tranchée. Si on considère les exemples de phrases non-grammaticales donnés ci-dessus, il est clair qu'elles ne sont pas toutes non-grammaticales au même degré (ainsi, [1b] est certainement plus mal formée que [2b] ou [3b]). Aussi, dès le début, Chomsky a compris qu'il fallait remplacer cette dichotomie trop simpliste par une échelle de *degrés de grammaticalité* (cf. 1957a, p. 16, n. 2; 1961b, p. 233 sv.). On dira alors que la tâche d'un grammairien ne se limite pas simplement à énumérer toutes les phrases incontestablement grammaticales, mais aussi à assigner un degré de grammaticalité (ou un degré de déviation par rapport à la grammaticalité) aux autres séquences de morphèmes possibles.

On peut alors décider d'appeler du nom de *langage* (qui est donc ici un terme technique) l'ensemble des phrases incontestablement grammaticales. Je n'insisterai pas ici sur cette notion de degré de grammaticalité, qui est certainement très complexe. On ne devra vraisemblablement pas envisager une seule échelle de grammaticalité, mais plusieurs échelles, correspondant à des dimensions ou à des critères différents. Je n'insisterai pas non plus sur les rapports complexes entre le degré de grammaticalité d'une phrase et son degré d'anomalie sémantique ou d'interprétabilité. Ces problèmes ont cependant déjà fait l'objet de recherches intéressantes (cf. Ziff, 1964, Katz, 1964a, et surtout Chomsky, 1965a).

On a souvent critiqué (Hill, 1961; Dixon, 1963) le recours à la notion de grammaticalité sous le prétexte que cette notion n'est pas objective, et qu'elle ouvre la porte à tous les abus, en laissant libre cours à l'intuition des sujets parlants (et à celle du linguiste lui-même). Il serait sans doute utile de pouvoir construire des tests opérationnels de grammaticalité, et il existe déjà certaines tentatives intéressantes faites dans ce sens par des psychologues (McLay et Sleator, 1960; Miller et Isard, 1963). Mais il faut bien comprendre que cette entreprise est très difficile. Si on conçoit la notion d'objectivité en un sens trop étroit — par exemple en ne tenant compte que de la présence physique ou de la fréquence relative des phrases ou des types de phrases dans les énoncés — on se condamne, comme nous l'avons vu, à passer à côté de phénomènes qui constituent les données mêmes de la linguistique. Si on se refuse à tenir compte des « jugements de grammaticalité » des sujets parlants (relatifs, par exemple, aux différences entre [1a-5a] et [1b-5b] ci-dessus), on se condamne à « détruire l'objet même » de la linguistique (Chomsky, 1964b, p. 79/56). Il en va de même pour ce qui concerne toutes sortes d'autres « jugements » : par exemple, le jugement que *port* et *porc* sont homonymes, celui que *Pierre aime Marie* est une phrase du même type que *le garçon frappe le ballon*, que *Marie est aimée de Pierre* est le passif correspondant

à *Pierre aime Marie*, que l'expression *l'amour de Dieu* est ambiguë, etc. (cf. ci-dessous, § 5).

Il importe surtout de noter, comme Chomsky l'a fait à de nombreuses reprises (1962*b*, p. 533; 1964*b*, p. 76 sv./56 sv.; 1965*a*, pp. 19-21; etc.), que les méthodes « opérationnelles » ne sont aucunement privilégiées. Si on construit un test quelconque, relatif à la grammaticalité par exemple, ce test, pour être valable, doit pouvoir être confronté aux données de l'intuition. En fait, la validité d'un test doit pouvoir être jugée exactement de la même manière que celle d'une théorie grammaticale : l'un et l'autre doivent rendre compte des données, et les données ici ne sont accessibles qu'à travers l'intuition des sujets parlants. Il est clair qu'un test de grammaticalité qui ne serait pas capable de rendre compte de la différence entre [1*a*] et [1*b*] serait sans intérêt linguistique.

Cela dit, il existe sans doute un grand nombre de moyens, souvent assez indirects, qui permettent de mettre à l'épreuve le bien-fondé des jugements de grammaticalité. L'uniformité et la cohérence des jugements portés par un grand nombre de sujets (ou par le même sujet en différentes occasions) représentent l'un de ces moyens. D'une manière générale, nous disposons de suffisamment de données, quand il s'agit d'une langue bien connue comme le français, pour pouvoir constituer deux classes, nettement distinctes, l'une de phrases incontestablement bien formées, et l'autre de phrases incontestablement agrammaticales. Ainsi, dans le cas suivant, on peut, sans risque de se tromper, tenir [1*a*] pour grammatical, et [1*d*] pour nettement agrammatical; quant à [1*b*] et [1*c*], on peut provisoirement les tenir pour des cas douteux (quand nous rencontrerons des cas de ce genre, nous les ferons précéder d'un point d'interrogation) :

Pierre est encore arrivé en retard	[13 <i>a</i>]
? Pierre encore est arrivé en retard	[13 <i>b</i>]
? Pierre est arrivé en retard encore	[13 <i>c</i>]
* Pierre arrivé encore est en retard	[13 <i>d</i>]

A partir du moment où l'on dispose ainsi de deux classes nettement disjointes, on peut essayer de construire une grammaire, qui n'engendrera que les phrases clairement grammaticales. Ensuite, les renseignements mêmes que la grammaire ainsi constituée nous apportera sur la structure d'ensemble de la langue, les prédictions qu'elle autorisera, etc., nous permettront peut-être, soit d'admettre, soit de rejeter (13b-c), soit de les situer sur une échelle de degrés de grammaticalité. Enfin, plus la théorie générale fera de progrès, plus nous en saurons sur les conditions générales auxquelles doit satisfaire la grammaire de n'importe quelle langue, et plus nous aurons de moyens nous permettant de trancher dans les cas où les données de l'intuition ne sont pas claires.

4. Une grammaire, avons-nous dit, doit être capable d'engendrer (d'énumérer explicitement) toutes et rien que les phrases grammaticales dans une langue donnée. Qu'entendons-nous exactement par là? Autrement dit, quelle forme doit avoir une grammaire pour satisfaire à cette exigence?

En principe, la façon la plus simple d'énumérer un ensemble quelconque d'éléments consiste à dresser la *liste* complète de ces éléments. De ce point de vue, la grammaire d'une langue pourrait être conçue comme une liste des phrases grammaticales de cette langue, c'est-à-dire comme un dictionnaire de phrases.

Une telle conception de la grammaire est évidemment absurde, et aucun linguiste n'a jamais envisagé de s'y tenir. Il y a à cela deux raisons. La première, c'est que nous attendons d'une grammaire, non seulement qu'elle énumère toutes les phrases grammaticales, mais aussi qu'elle nous apporte toutes sortes de renseignements sur la structure interne des phrases (cf. § 5), renseignements qui serviront notamment de base à leur interprétation sémantique et à leur représentation phonétique. La seconde raison, c'est que, pour qu'un mécanisme (une grammaire) soit capable de dresser la liste d'un ensemble d'éléments (de

RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

publiées sous la direction d'É. de Dampierre.

S É R I E J A U N E

- PIERRE AUBERY, *Milieux juifs de la France contemporaine*, deuxième édition revue et augmentée [9].
- JEAN CHAPELLE, *Nomades noirs du Sahara* [10].
- ÉRIC DE DAMPIERRE, *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangui* [24].
- MARGUERITE DUPIRE, *Organisation sociale des Peul* [32].
- FRANKLIN FRAZIER, *Bourgeoisie noire* [Bourgeois noirs des États-Unis], deuxième édition corrigée et augmentée [7].
- NATHAN LEITES, *Da malaise politique en France* [11].
- MAKIE-CÉCILE et EDMOND ORTIGUES, *Édipe africain* [20].
- DENISE PAULME, *Les gens du riz* (Kissi de Haute-Guinée) [4].
- DENISE PAULME et al., *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest* [35].
- JEAN STÖETZEL, *Jeunesse sans chrysanthème ni sabre* [La jeunesse japonaise d'après-guerre] [5].
- MAX WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, deuxième édition révisée [17].
- MAX WEBER, *Le judaïsme antique* [31].

S É R I E R O U G E

- RAYMOND ARON, *La société industrielle et la guerre*, deuxième édition revue [14].
- RAYMOND BOUDON, *L'analyse mathématique des faits sociaux*, deuxième édition corrigée et augmentée [21].
- FRANÇOIS BOURRICAUD, *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, deuxième édition corrigée et augmentée [15].
- ROBERT K. MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, deuxième édition considérablement augmentée [1].
- TALCOTT PARSONS, *Éléments pour une sociologie de l'action*, avec une introduction de François Bourricaud [6].
- NICOLAS RUWET, *Introduction à la grammaire générative*, deuxième édition corrigée et augmentée [22].
- MAX WEBER, *Économie et société*, tome I [27].

S É R I E G R I S E

- RAYMOND ARON, *Dimensions de la conscience historique*, deuxième édition révisée [16].
- EUGÈNE FLEISCHMANN, *La philosophie politique de Hegel* [18].
- EUGÈNE FLEISCHMANN, *La science universelle ou la logique de Hegel* [25].
- FRIEDRICH VON HAYEK, *Scientisme et sciences sociales* [2].
- ROBERT MISRAHI, *Lumière, commencement, liberté* [26].
- KARL POPPER, *Maître de l'historicisme* [8].
- LEO STRAUSS, *Droit naturel et histoire* [5].
- MAX WEBER, *Le savant et le politique*, avec une introduction de Raymond Aron [12].
- MAX WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, avec une introduction de Julien Freund [19].
- ÉRIC WEIL, *Essais et conférences*, t. I et II [33-34].

S É R I E V E R T E

- NICOLE BELMONT, *Les signes de la naissance* [29].
- ALAIN BESANÇON, *Le tsarévitch immortel* [23].
- EUGÈNE FLEISCHMANN, *Le christianisme « mis à nu »* [30].
- WILLIAM H. WHYTE JR., *L'homme de l'organisation* [13].

ARCHIVES EUROPÉENNES DE SOCIOLOGIE

publiées par R. Aron T. Bottomore, R. Dahrendorf, É. de Dampierre, E. Gellner.

(HT 4650)

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

